

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 31 mars 2025 - 18h30

Date de la convocation : 24/ 03/ 2025

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 19

Titulaires présents : 16

Titulaires représentés :

Suppléants : 3

Procurations : 0

L'an deux mille vingt-cinq, lundi trente et un mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou :

Mme AUGER M., M. BAUDOU J-N., M. PLICQUE P., Mme ROUSTIT I.

CC du Frontonnais :

Mme CLAVEL ALBAR V., M. LECORRE D., M. PETIT Ph., Mme SAVY S., Mme SIGAL S., Mme SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.

CC des Hauts Tolosans :

Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. ESPIE J-C., M. ZANETTI L.

CC Val'Aïgo :

Mme MONCERET M.

Etaient représentés

CC du Frontonnais :

M. CAVAGNAC H. par M. JEANJEAN P. (suppléant)

M. PROVENDIER Ph. par Mme GIBERT J. (suppléante)

CC des Hauts Tolosans :

Mme FOURCADE M-L. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou :

M. CALAS D., M. ROUMAGNAC L., M. VINTILLAS E.

CC des Hauts Tolosans :

M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. DULONG D., M. LAGORCE P., M. NOËL S.

CC Val'Aïgo :

Mme BLANCHARD ESSNER S., M. DUMOULIN J-M., M. JOVIADO G., M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : Mme SOLOMIAC Colette

Délibération n° 2025 /06

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Après avoir examiné le Compte Administratif 2024 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 286 637.08 € (Résultat à affecter),

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : **D'AFFECTER** le résultat comme suit, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération :

- **286 637.08 € en R002** : Report en fonctionnement (Excédent de Fonctionnement)

Article 2 : **DE NOTIFIER** la présente délibération, annexée du document budgétaire, au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Président,
Philippe PETIT**

Le Président
du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain



Signature
numérique de
Philippe PETIT
Date : 2025.04.04
11:34:10 +02'00'

31587
Code INSEE

Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain
Budget Syndicat Mixte

2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres exprimés : 19
VOTES :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	74 204,47
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	212 432,61
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	286 637,08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	46 461,93
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	286 637,08
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	286 637,08
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 04/04/2025 et de la publication le 04/04/2025

A Villeneuve-Lès-Bouloc, le 31/03/2025

